



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
17.09.09.

Date de la convocation des conseillers :
17.09.09.

point de l'ordre du jour no:
05

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 25 septembre 2009.

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, échevins, Maroldt, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Limpach, secrétaire communal ff

Absents : Tonnar, échevin, Hannen, Knaff, Zwally, conseillers Clement, secrétaire communal

Le Conseil Communal;

Objet: Projet définitif : Aménagement de modulaires provisoires à l'école Brill : 2^e vote (art.4/0420/2123/031)

Vu sa délibération du 19 décembre 2008 approuvant l'avant-projet relatif à l'aménagement de modulaires provisoires à l'école du Brill pour un montant de 2.600.000.- € ;

Vu l'approbation ministérielle du 18 juin 2009 ;

Considérant que le projet définitif est à soumettre au conseil communal tout en tenant compte des observations et remarques faites par les instances gouvernementales consultées en leurs avis ;

Vu le projet définitif au montant de 2.764.300.- € ;

Vu le rapport afférent de Monsieur l'architecte-directeur du 16 septembre 2009 ;

Vu le rapport afférent de Monsieur le préposé du service études et projets du 20 juillet 2009 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu les dispositions réglant les marchés publics ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

le projet définitif au montant de 2.764.300 € pour l'aménagement de modulaires provisoires à l'école Brill.

Un premier crédit au montant de 500.000 € est inscrit à l'article 4/0420/2123/031 du budget des dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2009.

en séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 20.10.2009.

Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

suivent les signatures